



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond tenue le 5 novembre 2018, à 17 h 30, à la salle de conférences de l'hôtel de ville au 375, rue Saint-Joseph à Saint-Raymond.

SONT PRÉSENTS :

MM. les conseillers

Etienne Beaumont
Philippe Gasse
Benoit Voyer
Yvan Barrette
Fernand Lirette

EST ABSENT :

M. le conseiller

Pierre Cloutier

formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Dion.

Sont également présents : le directeur général, M. François Dumont, le trésorier, M. Nicolas Pépin, et la greffière, Mme Chantal Plamondon.

Ordre du jour

1. Administration de la municipalité

1.1 Octroi d'un mandat en vue de l'élaboration d'un plan préliminaire menant à la réalisation de différents travaux d'immunisation pour contrer les inondations au centre-ville (**point reporté à une séance ultérieure**)

1.2 Dépôt d'une demande au *Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC de Portneuf - Volet local*

2. Trésorerie

2.1 Aucun

3. Sécurité publique

3.1 Aucun

4. Transport routier et hygiène du milieu

4.1 Aucun

5. Urbanisme et mise en valeur du territoire

5.1 Aucun

6. Loisirs et culture

6.1 Entérinement des dépenses pour les travaux d'éclairage d'une piste supplémentaire au centre de ski

7. Période de questions

8. Petites annonces

8.1 Aucun

9. Levée de la séance



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

18-11-345 DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS DE LA MRC DE PORTNEUF – VOLET LOCAL

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR ETIENNE BEAUMONT, IL EST RÉSOLU :

QUE la Ville de Saint-Raymond dépose le projet intitulé *Plan directeur d'aménagement du centre-ville et de la place de l'Église* dans le cadre du *Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC de Portneuf – Volet local* et demande une contribution financière non remboursable de 11 287,50 \$.

QUE la Ville de Saint-Raymond désigne le directeur général à présenter la demande et à signer tous les documents relatifs à la réalisation du projet.

QUE la Ville de Saint-Raymond s'engage, dans le cadre de sa demande, à contribuer financièrement au même montant soit la somme de 11 287,50 \$.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

LOISIRS ET CULTURE

18-11-346 ENTÉRINEMENT DES DÉPENSES POUR LES TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE D'UNE PISTE SUPPLÉMENTAIRE AU CENTRE DE SKI

Attendu la contribution financière accordée par la MRC de Portneuf dans le cadre du *Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC de Portneuf* pour le projet d'éclairage d'une piste supplémentaire au centre de ski;

Attendu que le coût total de ce projet s'élève à la somme de 47 250 \$;

Attendu que la MRC contribue à ce projet pour un montant de 28 350 \$ et la Ville pour la différence, soit 18 900 \$;

Attendu que les travaux sont maintenant terminés;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR PHILIPPE GASSE, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal entérine les dépenses engagées dans le cadre de ce projet et autorise le directeur du Service des loisirs à procéder au paiement des différents fournisseurs.

QUE les sommes nécessaires afin de pourvoir au paiement de ces dépenses soient prises à même la contribution financière versée par la MRC de Portneuf, et ce, jusqu'à concurrence de 28 350 \$. Quant aux dépenses excédant cette somme, qu'elles soient prises à même le surplus accumulé et non réservé.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

SUJET 7.

Période de questions.

✓ *Aucun citoyen n'est présent à la séance.*

SUJET 9.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Il est 17 h 45.

Chantal Plamondon, OMA
Greffière

Daniel Dion
Maire

& & & & & & & & & & & & &